

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 JUIN 2013**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

**CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SAUMUROIS – FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU  
SCHEMA DIRECTEUR DU GRAND SAUMUROIS ET DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SAUMUROIS**

Approbations:

- de la fusion du Syndicat Mixte du Schéma Directeur du Grand Saumurois et du Syndicat Mixte du Pays Saumurois au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- du projet de périmètre.
- du projet statutaire du nouvel établissement de coopération intercommunal.

**REGLEMENT INTERNE DE LA SPL SAUMUR AGGLO BUS RELATIF AU CONTROLE ANALOGUE  
DE LA VILLE DE SAUMUR – MODIFICATION**

Validation des modifications apportées au règlement relatif au contrôle analogue de la SPL SAUMUR AGGLO BUS.

**NOUVEAU CONTRAT REGIONAL – HOTEL DE VILLE – RENOVATION FAÇADE XIXEME SIECLE  
COTE LOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Approbation du programme de cette opération.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Région les subventions au taux le plus élevé possible.

**DESENCLAVEMENT SUD DE L'AGGLOMERATION – ACCES AU POLE EQUESTRE DE L'IFCE –  
LANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE – INSCRIPTION AU NOUVEAU CONTRAT  
REGIONAL DU GRAND SAUMUROIS 2014-2017**

Le sujet est reporté.

**SCHEMA DIRECTEUR LOIRE – VALORISATION DES PRAIRIES INONDABLES – PROJET  
D'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE**

Acceptation du principe d'adhésion de la Ville à la future Association Foncière Pastorale (AFP).

Demande à la future AFP d'étendre son périmètre sur la partie nord de la Ville.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour engager les démarches administratives afférentes.

Décision de poursuivre, dans l'attente de la création de l'AFP, une politique de maîtrise foncière sur les espaces concernés au gré des opportunités.

## **TRAVAUX D'ERADICATION DES TERMITES - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE - MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION**

Attribution d'une aide financière aux particuliers, propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis situés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saumur, dans le cadre des travaux d'éradication des termites, à hauteur de 20 % du montant H.T. des travaux (avec un plafond à 1000 € par dossier).

## **ARCHIVES MUNICIPALES – DON**

Acceptation du dépôt du "Fonds Marcel CHATENAY", collection de Monsieur Yves CORNET pour sa mise en valeur culturelle.

## **CHATEAU-MUSEE – DON**

Acceptation des dons de Madame DELATRE et Monsieur POLAIN au profit des collections du Château Musée.

## **ORGUE DE L'EGLISE DE NANTILLY – RESTAURATION – DEMANDE DE SUBVENTION**

Sollicitation auprès de la Région des Pays de la Loire d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de Nantilly.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

## **DISPOSITIF PASS CULTURE SPORT – CONVENTION 2013/2018 AVEC LA REGION**

Décision d'accepter comme moyen de paiement pour les activités de l'Ecole d'art et du château-musée, le Pass Culture Sport.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et la Région.

## **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – NOUVEAUX EQUIPEMENTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE**

Approbation du programme de deux opérations pour un coût global de 33 350 € TTC :  
- projet d'équipement de nouvelles aires de jeux, en remplacement et en complément des aires actuelles, au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipaux du Petit Souper et de l'île des Enfants pour 30 000 € TTC ;  
- projet d'acquisition de trois tablettes numériques pour les ALSH municipaux du Petit Souper et de l'île des Enfants permettant de moderniser le système de pointage des enfants présents pour 3 350 € TTC

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la CAF de Maine-et-Loire des subventions au taux le plus élevé possible, étant précisé qu'au cas où les financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **CREATION DE DEUX POSTES – CONTRATS D'AVENIR – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASPIRE**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition, ainsi que tout autre document, passée entre la Ville de Saumur et l'Aspire pour deux contrats d'avenir.

## **EXERCICE 2013 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Attribution de subventions de l'exercice 2013 pour un montant total de 3 537,48 €.

## **ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – AVENANT N°6**

Approbation de l'avenant n°6 au contrat de Partenariat Public Privé avec l'entreprise CITEOS.

## **TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

Fixation du coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,44 sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## HOMMAGE A JEAN-PAUL HUGOT – DENOMINATION DE VOIE

Dénomination rue Jean-Paul HUGOT la liaison urbaine Loire-coteau actuellement baptisée rue d'Anjou et reliant la rue du Docteur Peton au quai Mayaud à Saumur.

## VOIRIE – DENOMINATIONS DE VOIES

Dénominations des voies suivantes :

- La voie débutant rond-point du Carrousel et desservant le secteur des Huraudières est dénommée **Rue de la Prairie du Godet**.
- La voie sud reliant les rues Tanneguy le Fèvre et Louis Joseph et "Guite" Boivin est dénommée **Rue Firmin Nourrisson**.
- La voie reliant les giratoires de l'Abbaye et des Bénédictins est dénommée **Rue de l'Abbaye**.
- La voie en impasse débutant rue de l'Abbaye face à la rue de la Sénatorerie est dénommée **Impasse Jeanne d'Arc**.
- L'espace situé devant l'église Saint-Barthelémy et bordé par les rues de l'Abbaye et de la Sénatorerie est dénommé **Place Jeanne d'Arc**.
- La voie reliant la rue de l'Ecluse à la place du Bois Quétier est dénommée **Rue de l'Oseraie**.

Par ailleurs,

- La voie privée débutant rue des Noirettes à Saint-Hilaire-Saint-Florent est dénommée **"Allée des Noirettes"**.
- L'impasse privée desservant le lotissement "Le Clos Doré" à partir de l'impasse du Petit Caporal est dénommée **"Allée du Clos Doré"**.

## POLE D'ECHANGE MULTIMODAL GARE SNCF DE SAUMUR – CREATION D'UN PARC RELAIS – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Décision de participer au financement de la création du parc relais rue David d'Angers par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement via le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant net (FCTVA déduit) des travaux qui seront réalisés sur l'emprise municipale, estimés à 49 842,33 € HT soit 59 611,43 € TTC.

Autorisation donnée à la Communauté d'Agglomération pour occuper les espaces nécessaires appartenant à la Ville et pour y réaliser les travaux envisagés.

Décision de prendre en charge l'entretien et l'éclairage du parc relais après réception définitive des travaux prononcée par la Communauté d'Agglomération.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

## ZONE ECOPARC A SAINT-LAMBERT DES LEVEES - PROJET DE COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – ADAPTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DECLARATION DE PROJET - PRESCRIPTION

Décisions :

- de déclarer d'intérêt général le projet de construction d'un multiplexe de 1 450 sièges au sein de la Zone Ecoparc.
- de prescrire la procédure de déclaration de projet afin de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saumur.
- de charger Monsieur Le Maire de réunir les personnes publiques associées et soumettre le projet à enquête publique.

## RUE MOLIERE A SAUMUR – RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE RANDSTAD – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Validation du montant de l'indemnité d'éviction à verser à la Société RANDSTAD, à hauteur de 92 000 € nets, dans le cadre de la résiliation du bail commercial portant sur le rez-de-chaussée de l'immeuble situé à l'angle des rues Corneille et Molière.

Autorisations sont donnés à Monsieur le Maire pour :

- signer le protocole transactionnel à intervenir définissant les modalités de paiement de ladite indemnité,
- mettre un terme à la procédure judiciaire de fixation de l'indemnité et pour signer tous les documents afférents.

#### **REMEMBREMENT DE SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION DE PARCELLES COMMUNALES**

Cession à Monsieur Alain BAUDOIN d'une parcelle en nature agricole située au lieudit "Prairie du Séchet" à Saint-Lambert des Levées pour une contenance de 53 à 94 ca, moyennant le prix net forfaitaire de 1 348 €. L'acte sera établi au frais de l'acquéreur.

Cession à Monsieur Laurent BORON d'une parcelle en nature agricole située au lieudit "Le petit Bois" à Saint-Lambert des Levées pour une contenance approximative de 1 ha 32, moyennant le prix d'environ 3 960 €, d'une seconde parcelle en nature agricole située au lieudit "Les Grandes Demoiselles" pour une contenance approximative de 3 a moyennant le prix d'environ 84 € et d'une parcelle en nature de prairie située au lieu-dit "Le Fleuret Nord" d'une contenance approximative de 30 a, moyennant le prix d'environ 5 700 €. L'acte sera établi au frais de l'acquéreur.

Cession à Monsieur Laurent RUAU d'une parcelle en nature agricole située au lieudit "Les Neuf Jeux du Grez" à Saint-Lambert des Levées pour une contenance de 85 à 02 ca moyennant le prix net et forfaitaire de 2 211 €. L'acte sera établi au frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les actes de vente à intervenir.

#### **TERRAIN SITUE QUAI COMTE LAIR A SAUMUR – CONCESSION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SARL FRANCPIERRE**

Désaffectation et déclassement de l'emprise de terrain surface approximative de 125 m<sup>2</sup> dépendant du domaine public communal du quai Comte Lair à Saumur, côté Loire.

Mise à disposition de cette emprise au profit de la Société Francpierre représentée par son gérant, Monsieur Pierre BROSSARD, ou tout syndic de copropriété du programme immobilier "Les Ateliers du Comte Lair" qu'elle se substituerait, sous la forme juridique d'une concession immobilière en la forme administrative d'une durée de 25 ans.

Il est précisé:

\* que la redevance annuelle est fixée à 1 500 € révisable chaque année suivant la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ;

\* que les travaux d'aménagement des 10 emplacements de stationnement seront réalisés aux frais de la Société Francpierre;

\* qu'un document de modification du parcellaire cadastral permettant d'identifier la parcelle créée est établi par les soins d'un géomètre, aux frais de ladite société;

\* que les frais de publicité foncière de la concession immobilière établie en la forme administrative par les services municipaux sont mis à la charge du concessionnaire;

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour recevoir la concession immobilière à intervenir et à Monsieur LE NUD pour la signer.

#### **PROJET DE RENOVATION URBAINE - PLACE DU POISSON ROUGE A SAUMUR – BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC – NOUVELLE DESIGNATION CADASTRALE**

Désaffectation et déclassement de l'emprise de terrain issue du domaine public communal, de la rue Fricotelle.

Mise à disposition de l'emprise au profit de la SAS Carrefour Proximité France par bail emphytéotique en complément des parcelles communales, le tout pour une contenance totale approximative de 1054 m<sup>2</sup>.

Les autres termes de la délibération n° 2012/92 du 22 juin 2012 demeurent inchangés.

**LOIRE A VELO – LIEU-DIT "LES QUETIERS DE DAMPIERRE" A DAMPIERRE SUR LOIRE –  
CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

Cession au département de Maine et Loire d'une parcelle située au lieu-dit 'Les Quétiers de Dampierre' à Dampierre-sur-Loire d'une contenance de 3 478 m<sup>2</sup> moyennant le prix net forfaitaire de 438,23 €.

L'acte de vente sera établi aux frais du département de Maine et Loire.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**IMPASSE PLAISANCE A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – ACQUISITION DE PARCELLES DE  
L'INDIVISION DOIZON**

Acquisition de l'indivision DOIZON de parcelles sises "Impasse Plaisance" à Saint-Hilaire-Saint-Florent d'une superficie totale de 30 000 m<sup>2</sup> nécessaires à la conservation d'un espace tampon boisé entre la RD 347 et les futures constructions de la ZAC Villa Plaisance. D'autre part, il y a la nécessité de réaliser un merlon en terre végétale à l'ouest de l'opération de la ZAC réduisant ainsi les nuisances de la rocade.

Cette acquisition est consentie moyennant un prix de vente global approximatif de 59 500 €.

L'acte administratif de vente sera établi aux frais de la Ville.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour recevoir la concession immobilière à intervenir et à Monsieur LE NUD pour la signer.

**RUE JEAN DE LA BRETE A SAUMUR – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'INDIVISION  
HARRIAU**

Désaffectation et déclassement d'une emprise de terrain issue du domaine public communal d'une superficie approximative de 80m<sup>2</sup>, formant pour partie l'assiette de la propriété de l'indivision HARRIAU sise au 135 rue Jean de la Brète à Saumur.

Cession à Madame Catherine MARIE et Monsieur Philippe HARRIAU (membres de l'indivision HARRIAU) de cette emprise de terrain moyennant le prix de 25 € le m<sup>2</sup>, représentant un prix approximatif de 2.000 €.

Les frais de l'acte authentique de vente ainsi que ceux relatifs à la délimitation du parcellaire cadastral seront à la charge des acquéreurs,

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

**RUE RENE BRIAND A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT  
DE MONSIEUR ET MADAME MARC CHARDEBAS**

Désaffectation et déclassement de l'emprise de terrain située rue René Briand à Saint-Lambert des Levées.

Cession à Monsieur et Madame Marc CHARDEBAS de la parcelle d'une contenance approximative de 60 m<sup>2</sup> moyennant le prix net et forfaitaire de 29 € le m<sup>2</sup> soit un montant total d'environ 1 740 €. Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre afin d'identifier la parcelle créée.

L'ensemble des frais de géomètre et de notaire seront prise en charge par l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir

**QUARTIER DE FENET – 89 RUE RABELAIS A SAUMUR – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT  
DE MESSIEURS VICTOR FRANGIN ET MAXIME WERNER**

Cession à Messieurs Victor FRANGIN et Maxime WERNER d'une parcelle non bâtie située 89 rue Rabelais à Saumur pour une contenance de 99 m<sup>2</sup> moyennant le prix net et forfaitaire de 2 800 €.

L'acte de vente sera établi au frais des acquéreurs.

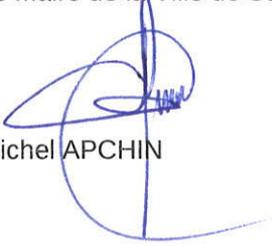
Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 1<sup>er</sup> juillet au 26 septembre 2013 sous les numéros 2013/95 à 2013/143 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2008/46 du 21 mars 2008 complétée par la délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013  
Le Maire de la Ville de Saumur,



  
Michel APCHIN